

**PROJET DE DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2018**

Objet :

Vœu pour l'avenir du service public nationalisé SNCF.

La ville de Saint-Martin-d'Hères défend depuis longtemps le principe du service public. Or, en France, les attaques en direction de celui-ci se sont accentuées avec des secteurs mis en concurrence et plus ou moins privatisés (par exemple France Télécom, EDF, GDF ou la Poste). Depuis un an, les services de santé publique, de justice, des finances publiques ou encore l'université (sans moyen nécessaire) sont menacés.

Par ailleurs, la ville de Saint-Martin-d'Hères a déjà voté un vœu sur la nationalisation et le monopole public des concessions hydrauliques.

Aujourd'hui, plus que jamais, les mesures du « nouveau pacte ferroviaire » que le gouvernement entend prendre sont lourdes de conséquence pour le service public ferroviaire de transport de voyageurs :

- application en France des règlements et directives de l'Union Européenne sur la marchandisation du rail ;
- suppression du monopole historique de la SNCF sur les trains de voyageurs pour une ouverture de cette activité à la concurrence et au privé ;
- éclatement de la SNCF et sa transformation en société anonyme par actions, rendant ainsi possible sa privatisation.

Il est important de rappeler que la mise en concurrence du fret s'est traduite par une réduction de 40% du trafic au profit du transport routier, bien plus polluant et accidentogène.

Malgré le statut, l'anticipation de la concurrence/privatisation a déjà eu pour conséquence la suppression de 30 000 postes, entraînant une réduction de services, de guichets, de gares, de fonctions de contrôle et de sécurité.

L'ouverture à la concurrence privée ne fera que reporter sur le service public le poids des investissements lourds, notamment pour les petites lignes.

L'équation est simple : les lignes générant du profit seront petit à petit confiées au privé. Cela se fera au détriment du service aux usagers, des conditions de travail et des contribuables..

Face à cette politique libérale, nous défendons :

- le maintien du monopole public SNCF du transport de voyageurs ;
- l'intégration de toutes les activités ferroviaires dans un établissement public SNCF unique (avec le renforcement du statut des personnels correspondant aux conditions de ce service public).
- un service public déchargé de sa dette
- l'affirmation de la priorité au rail
- pas de fermeture de ligne
- une politique ambitieuse avec un retour au monopole public du fret

Ce sont des conditions nécessaires pour une politique de transports répondant aux besoins (grandes et petites lignes, horaires, arrêts, gares) de l'économie, des

populations, des territoires, dans l'égalité, la sûreté, la maîtrise de la pollution, la transparence des investissements, des coûts et tarifs, avec un contrôle démocratique par les usagers et salariés : les principes du service public nationalisé conquis en 1936 et en 1945.

La ville de Saint-Martin-d'Hères, à travers ce vœu, demande au gouvernement de retirer son projet de loi et d'ordonnances visant la SNCF.

Direction Aménagement, Juridique, Administration, Réglementation et Environnement
Cabinet du Maire et des Elus

NOTE DE SYNTHÈSE

Objet :

Vœu pour l'avenir du service public nationalisé SNCF.